

CONSEIL des PARENTS

des établissements d'accueil du jeune enfant
du CCAS de la Ville de Metz

Réunion du 5 novembre 2013

Compte-rendu



Réunion du 5 novembre 2013

Compte-rendu

■ Présents :

Christiane PALLEZ, Adjointe au Maire en charge des Solidarités, Vice-Présidente du CCAS
Madame Muriel HELOISE, Directeur Général du CCAS de la ville de Metz,
Madame Isabelle SOUDIER-SPETZ, Directeur de la famille et de la Petite Enfance du CCAS,
Madame Annette FROMONOT, Coordinatrice Petite Enfance du CCAS

■ Collège des parents :

Aude AZZOPARDI (La Grange-aux-bois)
Manon BAPTISTE (Les Buissonnets)
Delphine BARBIER (La Vigneraie)
Aline CUNAT (Au Clair de Lune)
Amira KHAMESSI (Le Château)
Emilie KRYWDA (Unis Vers d'enfants)
Naïma MAARICHE (La Parent'Aise)
Anne MANGION (La Vigneraie-Unité familiale)
Isabelle MARTIN (Les Jardinets)
Marie-Madeleine NTAMAC (Les Guérêts)
Victoria PFEFFER-MEYER (La Vigneraie)
Laure SCHNEIDER (Maison de la Petite Enfance)
Gregory SIMONET (Les Buissonnets)
Cindy WAHABI (Magny)

■ Collège des professionnels :

Astrid CERESOLI (Auxiliaire de Puériculture)
Régine DUCAT (Puéricultrice, Directrice d'établissement))
Sandrine JOCHUM (Assistante maternelle)
Nathalie JOLE (Auxiliaire de puériculture)
Aline KUCHLER (Educatrice de jeunes enfants)
Sylvie PETRACHI (Puéricultrice, Directrice adjointe d'établissement)
Rachel PLANCHAIS (Educatrice de jeunes enfants)
Isabelle POINSIGNON (Educatrice de jeunes enfants)
Sandra ROGER (Puéricultrice, Directrice d'établissement)

■ Absents - excusés :

Danielle BORI, Adjointe au Maire en charge de l'Education
Marion BEN ((Les Jardinets)
Sondes EL ABED (Maison de la Petite Enfance)
TZANOVA (Les Guérêts)

1. Introduction du Conseil des Parents par Madame PALLEZ, Vice-Présidente du CCAS

Madame PALLEZ souligne les 2 objectifs poursuivis en créant cette nouvelle instance :

- Renforcer le dispositif de démocratie participative,
- S'impliquer au côté des parents dans une mission de co-éducation.

Cette coopération entre les parents et les professionnels de la petite enfance est indispensable pour garantir le bien-être et le développement des enfants, le respect de leurs rythmes, leur sécurité physique et psychologique, leur socialisation.

En effet, les parents ont bien entendu, la responsabilité première de l'éducation de leurs enfants. Les professionnels ont quant à eux la responsabilité d'organiser la vie quotidienne des enfants ; et celle de construire un échange avec leurs parents, en conciliant les intérêts individuels et collectifs.

Ce conseil des parents doit donc représenter un des moyens permettant de développer cette coopération parents-professionnels, en créant un espace intermédiaire d'échanges et de discussions. Ces échanges doivent permettre aux parents d'améliorer la connaissance des lieux d'accueils de leur enfant, et aux professionnels de mieux appréhender les attentes des parents pour y apporter des réponses toujours plus adaptées. Cet espace de dialogue permettra également de co-construire un projet messin pour l'accueil de la petite enfance, les parents devenant ainsi acteurs de cette démarche participative.

Le Conseil s'engage à toujours placer l'enfant au centre de ses débats, sans évoquer en son sein de problématiques individuelles, et en ayant toujours pour finalité une qualité d'accueil encore meilleure.

2. Présentation du projet messin de la Petite Enfance

Madame PALLEZ, à l'appui d'un diaporama, met l'accent sur les grands axes du projet Petite Enfance :

- ▶ Rendre la ville de Metz attractive pour les familles et innovante dans ses services au public,
- ▶ Permettre à tous les enfants de « bien grandir à Metz », en favorisant leur épanouissement et leur développement individuel et citoyen,
- ▶ Développer une offre d'accueil de qualité accessible à tous et adaptée aux besoins de chacun. Actuellement, 964 places sont proposées en accueil collectif, dont 505 dans les 12 établissements d'accueil géré par le CCAS de la ville de Metz. En accueil familial, 180 places sont proposées chez les assistants maternels du CCAS et 2064 chez les assistants maternels indépendants.

Le CCAS consacre chaque année plus de 12M € par an au service de l'accueil de la Petite Enfance et du soutien à la parentalité sur la ville de Metz. Le coût moyen annuel d'une place d'accueil au sein des établissements du CCAS est de 13 600 € supporté par la CAF pour 53%, par les familles pour 22%, par le CCAS pour 21% et par divers recettes pour 4%.

- ▶ Accompagner les parents, premiers éducateurs de l'enfant :

- En proposant une information des familles efficace, et donc un meilleur accès aux droits, grâce à la création d'un pôle d'information petite Enfance.
- En créant le Conseil des Parents qui permettra de les associer dans les projets d'établissement.
- En soutenant les familles en situation particulières socialement, économiquement et professionnellement.

- En proposant des lieux d'éveil et de jeux pour les enfants accompagnés de leurs parents. Actuellement, 2 ludothèques et une jardinothèque sont accessibles grâce au Pass'éveil.
- En créant de nouvelles places d'accueil
 - ouverture en janvier 2014 du multi accueil « les Marmousets », jusqu'alors géré par la CAF
 - ouverture de la Maison de l'Enfance dans le quartier de l'Amphithéâtre, mi-avril 2014.

Madame SOUDIER-SPETZ présente les trois pôles du service de la Famille et de la Petite Enfance du CCAS :

- ▶ Le Pôle Information, qui rassemble le service de préinscription et de gestion des places d'accueil des établissements gérés par le CCAS et le COGEHAM ainsi que les Relais Assistants Maternels de Metz.
- ▶ Le Pôle Equipement qui concerne 12 EAJE, 2 ludothèques et 1 jardinothèque. Un médecin pédiatre, une infirmière-puéricultrice coordinatrice et un référent qualité apportent un soutien médical, technique et pédagogique.
- ▶ Le pôle Administratif et Comptable garant de la gestion financière, administrative et de l'organisation des effectifs permettant de répondre aux exigences réglementaires pour un bon fonctionnement des équipements.

Les actions de ces trois pôles convergent pour offrir un accueil de qualité. Pour ce faire les projets d'établissement déclinent l'organisation des locaux, la place réservée aux parents, l'investissement pédagogique des professionnels en plaçant toujours l'enfant au cœur des actions.

3. Examen et adoption du règlement du Conseil des Parents : Enfance

Madame FROMONOT précise les différents points du règlement intérieur qui a été adressé à chaque membre par courrier.

À la demande des représentants des parents, les modifications suivantes sont apportées :

Page 4 - rubrique « Désignation » :

La démission est adressée par courrier au Président du Conseil des Parents. Elle prend effet dès sa réception.

Page 4 - rubrique « Droits et devoirs des membres du Conseil » :

Les membres du Conseil des Parents pourront proposer des sujets à inscrire à l'ordre du jour. Ces propositions seront adressées par courrier au Président du Conseil des Parents au moins 3 semaines avant la date du Conseil.

Le règlement de fonctionnement est adopté. Il sera consultable sur le site internet du CCAS.

A la demande des représentants des parents et pour permettre à chacun de s'organiser, il est décidé de fixer la date du Conseil suivant à la fin de chaque rencontre.

Conformément à la disposition du règlement, Mesdames POINSIGNON et MANGION se portent volontaires pour valider le compte rendu.

4. Modalités de travail du Conseil

Soucieux d'être représentatifs de l'ensemble des parents, les membres du Conseil s'interrogent sur la manière de communiquer. Après en avoir débattu, il est convenu que la liste des membres sera affichée dans les établissements pour permettre à chaque parent d'identifier leurs représentants. L'installation d'une « boite contact parents» dans chaque établissement permettra aux parents représentants de collecter les observations, les demandes et suggestions de leurs pairs. C'est dans ce même esprit de dialogue que Madame PALLEZ invite les membres du Conseil à s'exprimer :

Un membre des professionnels de la petite enfance propose de réfléchir sur la place des parents au sein des établissements. Les parents approuvent et confirment leur souhait de s'impliquer d'avantage. Par ailleurs, ils expriment la difficulté à confier leur enfant pour la première fois et formulent une attente forte de solutions dans l'objectif de faciliter cette étape. Pour faciliter le dialogue, la proposition d'organiser des groupes d'échanges plus restreints est retenue. Ainsi, sur la base du volontariat, les membres Conseil des Parents seront invités à échanger autour des thèmes suivants :

- Associer les parents à l'organisation de manifestations au sein des établissements
- Préparer l'accueil de l'enfant avec les parents.

La prochaine réunion du Conseil des Parents aura lieu le 20 janvier 2014.

La séance s'achève à 19h45 autour d'un verre de l'amitié.

Centre Communal d'Action Sociale

22-24 rue du Wad-Billy - 57000 METZ

03 87 75 33 12

contact@ccas.mairie-metz.fr

www.ccas-metz.fr -  CCAS de la Ville de Metz

